



Lundi



Mardi



Mercredi



Jeudi



Vendredi



LES NOUVEAUX RYTHMES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Exemples d'emplois du temps

Mars 2014

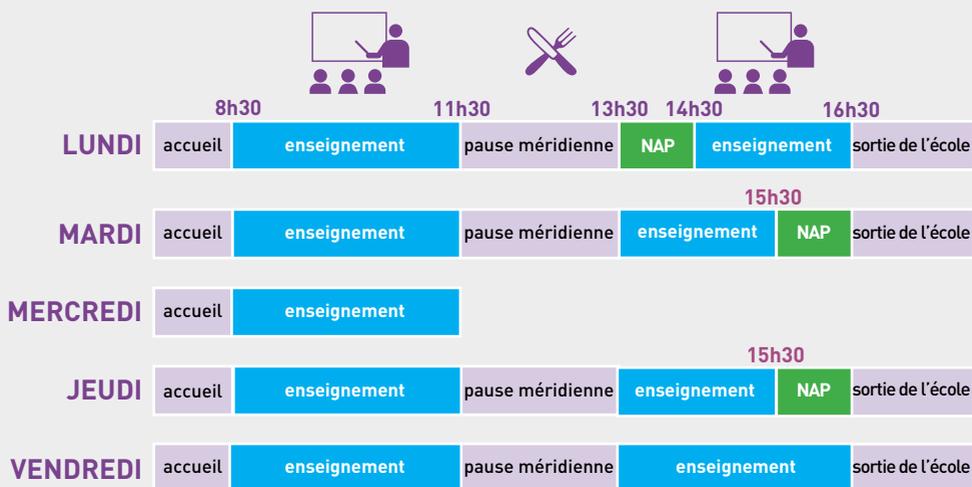


ministère
éducation
nationale

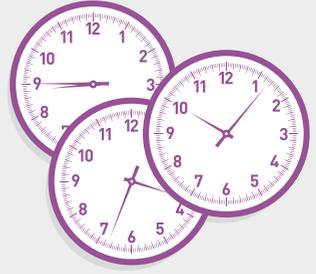


■ EXEMPLE D'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Commune de 21 000 habitants à dominante résidentielle
située en zone périurbaine comptant 3 000 élèves
(dont 2 145 en élémentaire et 862 en maternelle)



NAP : nouvelles activités périscolaires



● Les horaires d'enseignement

La semaine scolaire est organisée en neuf demi-journées incluant le mercredi matin :

- 5 matinées avec 3 heures d'enseignement de 8 h 30 à 11 h 30
- 2 heures d'enseignement les lundi, mardi et jeudi après-midi et 3 heures le vendredi après-midi.

● Les activités périscolaires

La mairie met en place des activités périscolaires, dans le cadre d'un PEDT, le lundi de 13 h 30 à 14 h 30 et les mardi et jeudi de 15 h 30 à 16 h 30.

Ces activités s'articulent autour de 4 grands axes : la culture, le sport, la citoyenneté, les jeux.

Elles sont adaptées selon le niveau des élèves.

Ainsi, les élèves de maternelle se voient proposer des activités culturelles variées : éveil musical, activités manuelles, danse, contes et illustrations pour les moyennes sections et grandes sections, éveil linguistique, art contemporain en grande section. En sport, ils pratiquent la relaxation et ont des animations sportives variées. Ils peuvent faire du jardinage et des jeux de société.

Les élèves d'élémentaire s'initient à l'art contemporain en CP, au théâtre en CP et CE1, à l'illustration et l'éveil artistique en CM1 et CM2. Ils font du chant choral et décerneront un prix littéraire en CM1 et CM2. En sport, les enfants peuvent pratiquer l'escrime en CP, les jeux collectifs, le tennis et tous les jeux de raquette. Ils peuvent également jouer aux échecs, pour les plus grands.

Ce programme riche et mûrement élaboré s'appuie sur les enseignants et les personnels de la ville, la ligue de l'enseignement et plusieurs associations sportives et culturelles (club d'escrime, d'arts martiaux, de danse, de musique, etc.) ■

■ EXEMPLE D'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Commune de 13 000 habitants située dans l'est de la France en zone rurale comptant 800 élèves en élémentaire et 500 en maternelle

École maternelle



	8h	11h25	13h20	15h10	16h
LUNDI	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP APC	sortie de l'école
MARDI	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP APC	sortie de l'école
MERCREDI	enseignement	11h NAP APC			
JEUDI	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP APC	sortie de l'école
 VENDREDI	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP APC	sortie de l'école

NAP : nouvelles activités périscolaires
APC : activités pédagogiques complémentaires

École élémentaire

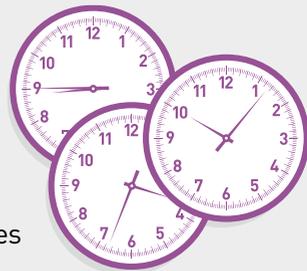
	8h	11h30	13h30	15h15	16h
LUNDI	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP APC	sortie de l'école
MARDI	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP APC	sortie de l'école
MERCREDI	enseignement	11h NAP APC			
JEUDI	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP APC	sortie de l'école
 VENDREDI	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP APC	sortie de l'école

NAP : nouvelles activités périscolaires
APC : activités pédagogiques complémentaires



LES NOUVEAUX RYTHMES À L'ÉCOLE

NOUVEAUX-RYTHMES.



● Les horaires d'enseignement

La semaine scolaire est organisée en neuf demi-journées incluant le mercredi matin.

Les heures d'enseignement sont essentiellement regroupées le matin avec des séquences de 3 h 30 (3 heures le mercredi matin). L'après-midi prend fin à 15h 15 avec une séquence d'1 h 45 d'enseignement.

Cette organisation prévoit un décalage entre l'horaire des écoles maternelles et celui des écoles élémentaires pour faciliter l'organisation des familles ayant des fratries à accompagner.

● Les activités périscolaires

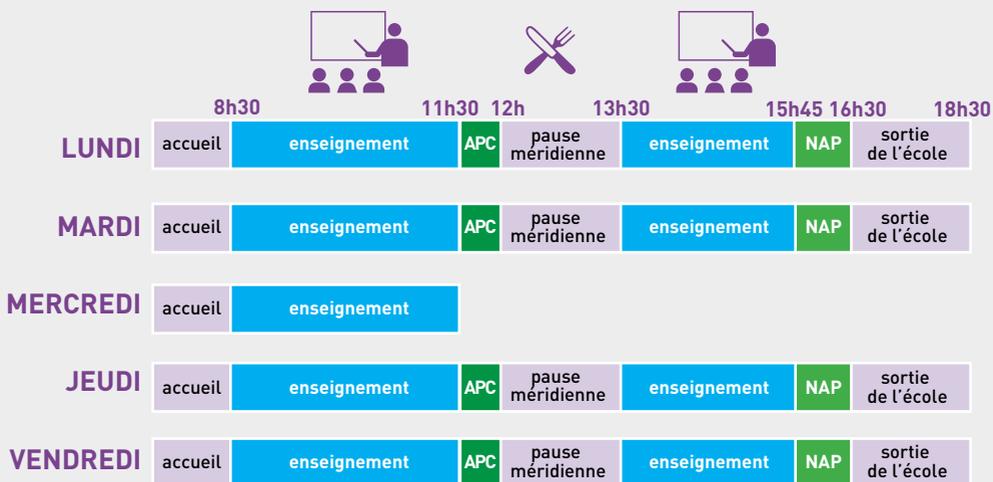
Après la classe, la mairie met en place des activités périscolaires de 15h 10 à 16 heures.

Les ateliers proposés sont programmés sur des périodes de deux mois dans les différentes écoles de la commune. Par exemple, dans les écoles maternelles, les enfants bénéficient d'une animation autour du livre en grande section avec un intervenant de la médiathèque intercommunale pendant une période de deux mois, un jour par semaine ; cette animation aura ensuite lieu dans une autre école.

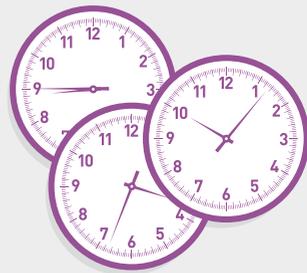
Dans les écoles élémentaires, les enfants se voient proposer des activités sportives, assurées par le service des sports de la commune, un projet d'initiation au théâtre et à la marionnette mis en œuvre par la maison des arts et de la culture (MAC), un projet danse également monté par la MAC et un projet lecture. Les enfants peuvent de cette manière s'initier avec de professionnels à des activités auxquelles ils n'auraient pas pu avoir accès autrement ■

■ EXEMPLE D'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Commune rurale de 1 500 habitants du centre de la France



NAP : nouvelles activités périscolaires
APC : activités pédagogiques complémentaires



● Les horaires d'enseignement

La semaine scolaire est organisée en neuf demi-journées incluant le mercredi :
- 3 heures d'enseignement le matin de 8 h 30 à 11 h 30, du lundi au vendredi
- 2 h 15 d'enseignement l'après-midi de 13 h 30 à 15 h 45
Les activités pédagogiques complémentaires prises en charge par les enseignants sont proposées aux élèves les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11 h 30 à 12 h.

● Les activités périscolaires

Après la classe à 15 h 45, le centre de loisirs municipal propose des activités jusqu'à 18 h 30. Ces activités sont proposées sur la totalité de l'année scolaire, quelle que soit la classe de l'élève.

Dès le CP, les enfants peuvent choisir entre différentes activités dont le théâtre, la danse, l'éveil musical, le chant choral et l'initiation aux langues vivantes. Les activités se déroulent dans une salle de l'école.

Les ateliers lecture se font à l'école, dans la bibliothèque centre de documentation (BCD) avec une intervenante de la bibliothèque municipale. Cet atelier s'enrichit d'activités avec des marionnettes.

Les enfants ont également accès à des ateliers de jeux de société.

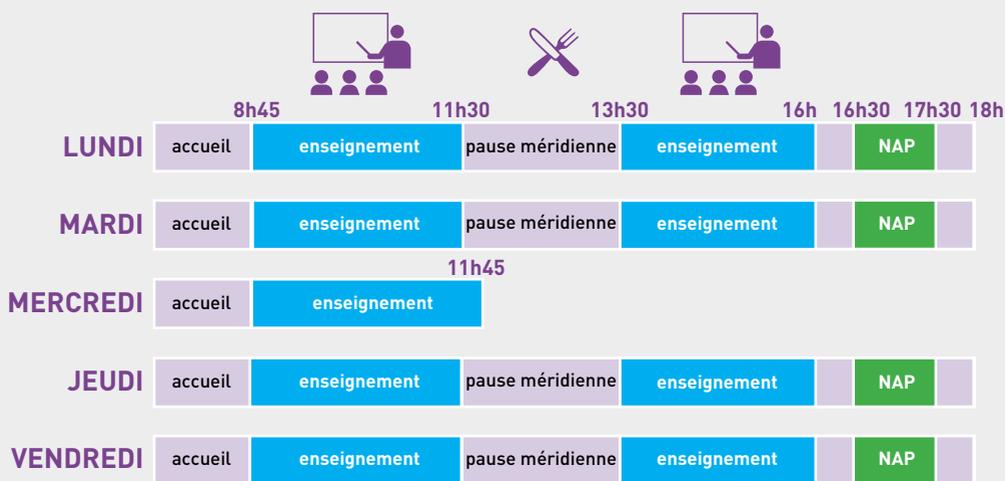
Les élèves peuvent également découvrir différents sports : le judo deux fois par semaine pendant un trimestre puis d'autres activités comme le tennis au deuxième trimestre.

Les enfants de tous niveaux peuvent également pratiquer des activités liées à l'environnement et au développement durable.

L'aspect particulier est le côté modulable en fonction de l'heure à laquelle les parents viennent chercher leurs enfants ■

■ EXEMPLE D'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Grande ville du sud-est de la France comptant plus de 50 000 habitants dont environ 4 500 enfants scolarisés en écoles maternelle et élémentaire à la rentrée 2013

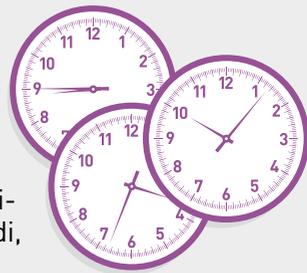


NAP : nouvelles activités périscolaires

● Les horaires d'enseignement

La semaine scolaire est organisée en neuf demi-journées incluant le mercredi matin. Pour les 4 journées entières, dont l'horaire total est de 5 heures 15, l'emploi du temps des élèves est organisé en 3 séquences équilibrés : 2 heures 45 le matin, 2 heures 30 l'après-midi, séparés par une pause méridienne de 2 heures.

Ainsi la journée d'école ne commence pas trop tôt pour ne pas bousculer les enfants le matin et ne se termine pas trop tard pour que les parents qui le souhaitent puissent venir chercher leurs enfants après la classe.



● Les activités périscolaires

Pour faciliter la vie des familles, des accueils périscolaires sont organisés :

- le matin de 7 h 30 à 8 h 45
- l'après-midi, immédiatement après la classe de 16 h à 16 h 30 ;
- en fin de journée, après les activités périscolaires, de 17 h 30 à 18 h.

Ainsi, les parents peuvent venir rechercher leurs enfants à 16 h, à 16 h 30 à 17 h 30 ou à 18 h.

Des activités périscolaires différenciées

Pour le temps d'activités périscolaires, de 16 h 30 à 17 h 30, les élèves des écoles élémentaires ont le choix entre :

- la « pause cartable » qui permet à ceux qui l'ont choisie de travailler dans le calme et de développer leur autonomie ;
- un « accueil de loisirs » mis en place pour permettre des départs échelonnés ;
- des « ateliers spécifiques » permettant la découverte de pratiques sportives ou culturelles, ou l'initiation à des activités d'éveil.

Pour les élèves des écoles maternelles, après le goûter, est organisé un accueil de loisirs proposant des moments ludiques et de détente où l'on favorise l'autonomie en prenant en compte le rythme et l'évolution des enfants.

Une mobilisation des services de l'État, des collectivités et du tissu associatif local

Organisée et pilotée dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT), cette offre éducative bénéficie de l'appui de l'éducation nationale, de la direction départementale de la cohésion sociale et de la caisse d'allocation familiale. Le conseil général y apporte son concours. Les institutions culturelles de la ville et les associations culturelles, sportives et de loisirs en permettent la mise en œuvre ■

■ EXEMPLE D'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Ville moyenne de 26 000 habitants située dans l'est de la France comptant 2 900 élèves en maternelle et élémentaire

École maternelle



	8h30	11h30	13h30	15h45	16h30	
LUNDI	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP	sortie de l'école
MARDI	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP	sortie de l'école
MERCREDI	[Barre grise]					
JEUDI	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP	sortie de l'école
VENDREDI	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP	sortie de l'école
SAMEDI	accueil	enseignement				

NAP : nouvelles activités périscolaires

École élémentaire

	8h30	11h30	13h45	16h30		
LUNDI	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	sortie de l'école	
MARDI	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP	sortie de l'école
MERCREDI	[Barre grise]					
JEUDI	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	sortie de l'école	
VENDREDI	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP	sortie de l'école
SAMEDI	accueil	enseignement	12h			

NAP : nouvelles activités périscolaires



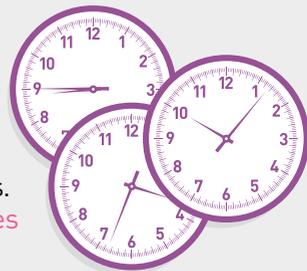
LES NOUVEAUX RYTHMES À L'ÉCOLE

NOUVEAUX-RYTHMES.

● Les horaires d'enseignement

Les horaires des 15 écoles maternelles et des 9 écoles élémentaires publiques ont été réorganisés dans le cadre de la nouvelle réglementation, permettant le développement d'un programme d'activités périscolaires.

Des dérogations au cadre national ont été demandées dans le cadre d'un projet éducatif territorial.



L'organisation retenue pour les écoles élémentaires a nécessité la demande d'une dérogation à l'horaire réglementaire de la journée de classe (5 heures 30 maximum) : la durée de la journée est portée à 5 heures 45 les deux jours de la semaine sans activités périscolaires. En outre, le choix a été fait de reporter les horaires de mercredi matin au samedi matin.

Les principes régissant ce PEDT (aligner toutes les fins de journées à 16 h 30 et mettre en place des programmes ambitieux) ont justifié l'obtention de ces dérogations.

● Les activités périscolaires

Une organisation des activités périscolaires prenant en compte le développement des enfants

Pour les écoles élémentaires, ce programme est organisé en deux périodes de 1 heure 15, situées en fin de journée :

- les mardi et vendredi de 15 h 15 à 16 h 30 dans un premier groupe d'écoles ;
- les lundi et jeudi aux mêmes horaires dans les autres écoles.

Dans les écoles maternelles, la pause méridienne est prolongée afin de permettre la sieste des enfants, et les activités, moins longues pour s'adapter à cet âge, sont organisées tous les jours de 15 h 45 à 16 h 30.

Dans tous les cas, tous les enfants peuvent bénéficier d'une offre éducative jusqu'à 16 h 30.

Des programmes ambitieux

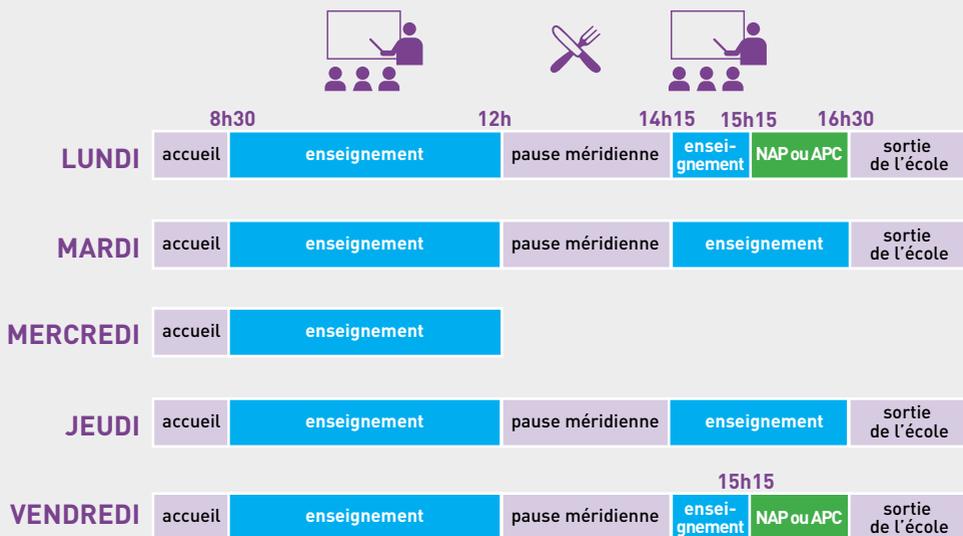
Dans ce cadre, les élèves des écoles élémentaires pourront bénéficier de programmes d'activités dans les domaines suivants :

- maîtrise de la langue ;
- ateliers citoyenneté, environnement ;
- activités sportives, physiques et prévention santé ;
- activités d'éveil artistique et culturel ;
- découverte scientifique et technique, usage du numérique.

Les services de la ville et de l'agglomération, le centre communal d'action sociale par le biais du « programme de réussite éducative » (PRE) qu'il pilote, les associations culturelles et sportives municipales, une MJC et l'association « Léo Lagrange », contribuent à la réalisation de ces programmes ■

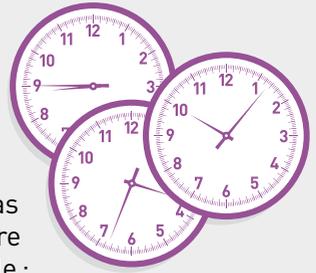
■ EXEMPLE D'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Commune de 10 000 habitants située en milieu rural



NAP : nouvelles activités périscolaires
APC : activités pédagogiques complémentaires

La nouvelle organisation du temps scolaire a été mise en place avec le souci de ne pas désorganiser les transports scolaires et de tenir compte des déplacements des familles. L'analyse de ces contraintes a amené à poser quelques principes :



- les heures d'arrivée et de départ des élèves n'ont pas été modifiées par rapport à l'organisation antérieure afin de garantir aux familles un emploi du temps stable ;
- le décalage qui existait entre l'horaire des écoles maternelles et celui des écoles élémentaires a été respecté pour faciliter l'organisation des familles ayant des fratries à accompagner ;
- la garderie municipale du matin et du soir ainsi que les études surveillées après la classe ont été maintenues.

● Les horaires d'enseignement

À l'intérieur de ces contraintes, la mise en place d'une semaine de neuf demi-journées a permis les adaptations suivantes :

- la pause méridienne a été allongée de 15 minutes, ce qui permet un service de restauration supplémentaire ;
- l'horaire de 15 h 15 à 16 h 15 les lundi et vendredi permet la mise en place d'activités périscolaires, alternant avec les activités pédagogiques complémentaires (APC) pour certains élèves.

La commune assurant une garderie ou des études surveillées à partir de 16 h 15, tous les enfants sont pris en charge au moins jusqu'à 16 h 30.

● Les activités périscolaires

Le concours des associations sportives et culturelles communales, d'une association locale de parents d'élèves, de l'USEP et d'enseignants volontaires permet de mettre en place, sur le temps d'activités périscolaire, des «ateliers éducatifs municipaux».

Au cours de l'année, les élèves se verront proposer des parcours à partir des thématiques suivantes :

- activités sportives ;
- activités manuelles et plastiques ;
- activités culturelles ;
- activités sonores et musicales, artistiques ;
- activités en relation avec l'environnement ;
- activités en lien avec l'éducation alimentaire ;
- activités d'éducation au numérique ;
- activités de logique ou éducatives ;
- autres activités : aide aux leçons, temps calmes (repos, sieste, relaxation, etc.) ■

■ EXEMPLE D'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Commune périurbaine de 25 000 habitants dont certains quartiers sont réputés « sensibles »

École maternelle



	8h30	11h30	13h	14h	16h15	
LUNDI	accueil	enseignement	pause méridienne	NAP	enseignement	sortie de l'école
MARDI	accueil	enseignement	pause méridienne	NAP	enseignement	sortie de l'école
MERCREDI	accueil	enseignement				
JEUDI	accueil	enseignement	pause méridienne	NAP	enseignement	sortie de l'école
VENDREDI	accueil	enseignement	pause méridienne	NAP	enseignement	sortie de l'école

NAP : nouvelles activités périscolaires

École élémentaire

	8h30	11h30	13h	15h15	16h15	
LUNDI	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP	sortie de l'école
MARDI	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP	sortie de l'école
MERCREDI	accueil	enseignement				
JEUDI	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP	sortie de l'école
VENDREDI	accueil	enseignement	pause méridienne	enseignement	NAP	sortie de l'école

NAP : nouvelles activités périscolaires

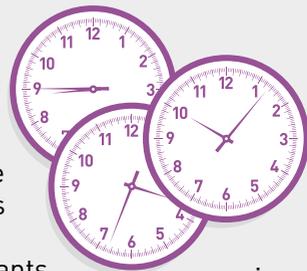


LES NOUVEAUX RYTHMES À L'ÉCOLE

NOUVEAUX-RYTHMES.

Pour mettre en place la nouvelle organisation du temps scolaire, une concertation a été organisée et quelques principes retenus :

- respecter les rythmes de l'enfant en proposant une organisation différente pour les écoles maternelles et pour les écoles élémentaires ;
- préserver les temps de rencontre parents-enseignants ;
- poursuivre les activités périscolaires existantes (ateliers du midi, accueils « ludo-éducatifs » le matin et le soir, centre de loisirs du mercredi).



● Les horaires d'enseignement

La nouvelle organisation a permis d'adapter la durée de la « pause déjeuner » à l'âge des enfants et à aligner les horaires de sortie des activités périscolaires des écoles élémentaires avec les horaires de fin de classe des écoles maternelles, dans l'intérêt des fratries et des familles.

- Pour les écoles maternelles, une pause méridienne de 2 heures 30, l'organisation des activités périscolaires pendant la pause méridienne et une sortie des élèves à partir de 16 h 15 (possibilité de surveiller les élèves jusqu'à 16 h 30 si les parents le demandent).
- Pour les élèves de moyenne section et de grande section, des activités de détente et d'éveil après le repas (13 h – 13 h 45) pour une transition vers la reprise du temps d'enseignement.
- Pour les écoles élémentaires, une pause méridienne de 1 heure 30, la fin des enseignements à 15 h 15 et des activités périscolaire de 15 h 15 à 16 h 15.
- Une pause surveillée de 16 h 15 à 16 h 30 qui permet aux enfants de bénéficier de l'accueil « ludo-éducatif » et des activités du CLAS, qui commencent à 16 h 30.

● Les activités périscolaires

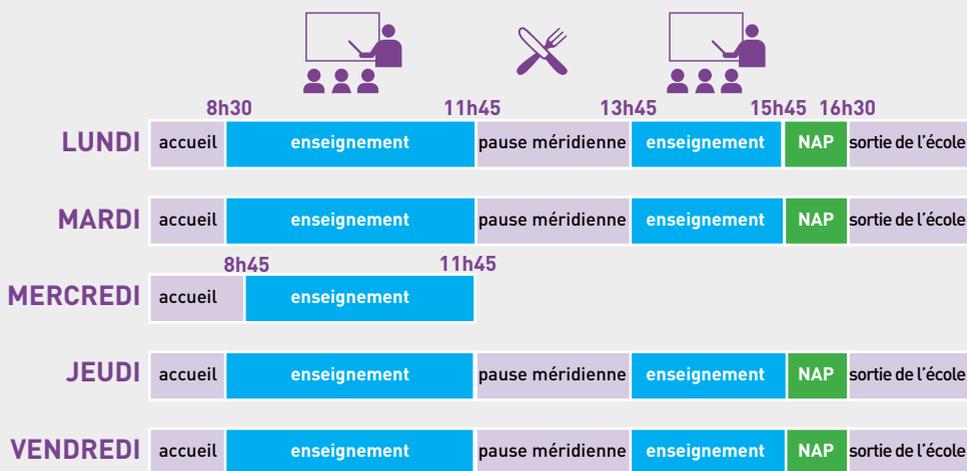
L'habitude du travail en partenariat et la « culture du périscolaire » ont permis de concevoir un programme intégrant les temps d'activités périscolaires et les dispositifs antérieurs autour d'axes communs :

- favoriser l'égalité des chances ;
- permettre à chaque enfant un épanouissement personnel harmonieux ;
- apprendre la vie en collectivité dans le respect de soi et des autres ;
- répondre à des besoins et intérêts spécifiques de l'enfant sur son temps libre ;
- découvrir et apprendre l'autonomie.

La formalisation dans le cadre d'un PEDT a permis de redéployer l'ensemble des ressources et des moyens, de bénéficier des nouvelles aides ainsi que des prestations de la CAF, et de garantir la gratuité pour les familles ■

■ EXEMPLE D'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

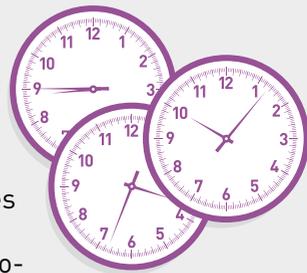
Grande ville de 63 500 habitants située à l'ouest de la France



NAP : nouvelles activités périscolaires

Depuis 2011, cette ville importante est engagée dans la mise en œuvre d'un projet éducatif local (PEL) qui décline l'ambition éducative de la collectivité sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en lien avec ses partenaires : CAF, éducation nationale, DDCS, Conseil général, responsables territoriaux des établissements privés sous contrat.

La collectivité s'est appuyée sur cet acquis pour approfondir la réflexion sur le PEDT et assurer une articulation cohérente entre les deux projets.



● Les horaires d'enseignement

La semaine scolaire est organisée en neuf demi-journées incluant le mercredi matin. Pour les journées entières, les élèves bénéficient de 3 h 15 d'enseignement le matin et de 2 heures l'après-midi séparés par une pause méridienne de 2 heures.

Les activités éducatives inscrites sur les temps d'activités périscolaires seront gratuites pour les familles et se dérouleront les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 h 45 à 16 h 30 (soit 45 minutes, quatre fois par semaine).

● Les activités périscolaires prévues dans le PEDT

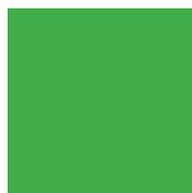
Sur le temps des activités périscolaires, le PEDT proposera des ateliers thématiques pour les écoles publiques.

D'ores et déjà, sept thématiques ont été définies. Il s'agit de la découverte, de l'expérimentation et de la sensibilisation :

- à la découverte corporelle et aux pratiques sportives ;
- aux pratiques culturelles et artistiques ;
- à l'environnement et au développement durable ;
- scientifique et technique ;
- à la prévention santé et alimentation ;
- à l'information, la communication et aux médias ;
- à la citoyenneté et au vivre ensemble.

Types de partenaires sollicités dans le cadre du PEDT

Outre le service périscolaire de la ville (animateurs, ATSEM, agents de la direction de l'éducation), les associations de parents d'élèves, les associations du territoire, la direction du sport, la direction de la culture et du socioculturel, déjà impliqués dans le PEL, des partenaires seront sollicités pour accompagner la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires, par exemple : des établissements en régie municipale, les associations ou établissements publics dotés d'une convention d'objectifs avec la collectivité, des associations subventionnées ou non ■



nouveaux-rythmes.education.gouv.fr
education.gouv.fr/rythmes-scolaires

#Rythmes

NOUVELLE ÉDITION 2014



ministère
éducation
nationale

